



Plan d'action 2007 de FRATEL

La 4^{ème} réunion annuelle, qui s'est tenue à Dakar au Sénégal les 14 et 15 septembre 2006, après avoir étudié les propositions soumises par le Comité de coordination, a adopté le plan d'action pour 2007, dont les éléments sont détaillés ci-après.

1. Les objectifs et les actions communes

FRATEL a pour mission de promouvoir l'échange d'informations, de contribuer dans la mesure de ses possibilités aux efforts de formation, à la coordination, et à la coopération technique entre ses membres, ainsi que de contribuer à l'étude de toute question relative à la régulation des télécommunications. Conformément à la Charte qui unit ses membres, FRATEL poursuit les objectifs suivants :

- encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés des télécommunications qu'ils régulent, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;
- offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges entre les spécialistes de diverses disciplines des marchés des télécommunications et les responsables des grands secteurs de l'activité financière, économique et juridique ;
- organiser des sessions de travail sous la forme de séminaires portant sur la régulation des marchés des télécommunications au bénéfice de ses membres ;
- réaliser des études sur des sujets d'intérêt commun, en particulier lorsque le caractère francophone ou l'utilisation d'un cadre juridique commun est un des éléments déterminants de la recherche ;
- exercer toute autre activité en accord avec les objectifs de la Charte.

2. Les propositions d'actions à mettre en oeuvre

La 4^{ème} réunion de FRATEL a décidé que les actions à mettre en oeuvre en 2007 s'articulent en trois types d'activités : les activités événementielles, les activités permanentes, et les activités ad hoc.

- **Les activités événementielles sont les suivantes :**
 - la tenue de séminaires d'échanges d'informations et d'expériences.
 - la poursuite de la formation qualifiante en régulation des télécommunications (BADGE¹) associant plusieurs institutions partenaires de FRATEL, et l'encouragement de tout autre type de formation en relation avec les objectifs de FRATEL ;
 - l'organisation de la réunion annuelle 2007.

- **Les activités permanentes sont les suivantes :**
 - l'animation du site web : <http://www.fratel.org> ;
 - la promotion et la valorisation des initiatives des membres de FRATEL, qui intéressent le réseau.

- **Les activités ad hoc sont les suivantes :**
 - la participation aux échanges d'information et d'expérience entre les associations de régulateurs, et en particulier à la réunion annuelle des associations de régulateurs organisée par l'Union internationale des Télécommunications (UIT) à l'occasion du Colloque mondial des régulateurs ;
 - le travail de réflexion du comité de coordination sur mandat des membres pour envisager d'éventuelles évolutions de FRATEL.

2.1. Les activités événementielles

2.1.1. Le séminaire d'échange d'information et d'expérience :

Conformément à l'article 9 de la Charte, le principe du séminaire d'échange d'information et d'expérience vise à permettre aux membres de partager leur savoir-faire et leur expérience sur une problématique d'intérêt commun, ainsi que d'évoquer les problèmes spécifiques rencontrés et les solutions développées dans l'exercice de leurs missions.

Le thème identifié pour l'année 2007 est : « La régulation des réseaux NGN : nouveaux services, qualité et protection des consommateurs ».

Le séminaire se tiendra au cours du 1^{er} semestre 2007 sur deux jours au Cameroun (à confirmer). Il portera sur la régulation des nouvelles générations de réseau suite à la généralisation de l'environnement IP. Ce séminaire constituera une préparation à la 5^{ème} réunion plénière de FRATEL.

2.1.2. La réunion annuelle :

Conformément à l'article 8 de la Charte constitutive du Réseau francophone de la régulation des Télécommunications, le principe de la réunion annuelle des dirigeants des régulateurs consiste à inviter les membres de FRATEL à mettre en commun leurs expériences et à faire rapport de travaux d'intérêt commun effectués à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre mis en place par le Réseau Francophone.

La Suisse propose d'inviter la 5^{ème} réunion annuelle de FRATEL en 2007 sur 2 jours.

A cette occasion, les participants procéderont à des échanges de vues et d'information sur le thème : « Qualité de service et protection des consommateurs : quel rôle du régulateur ? ».

¹ Brevet d'Aptitude Délivré par les Grandes Ecoles.

2.1.3. Projet de formation :

FRATEL encourage les initiatives de ses membres en matière de formation à la régulation en langue française.

En 2007, sera poursuivie la formation qualifiante en régulation des télécommunications associant l'ENST Paris, l'Autorité nationale de Régulation des Télécommunications (ARTEL) du Burkina Faso, l'Université de Ouagadougou, la Banque mondiale, l'Ecole supérieure multinationale des Télécommunications (ESMT) de Dakar et l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes (ARCEP).

FRATEL encourage les régulateurs qui le souhaitent à proposer la candidature de formateurs BADGE pour former des binômes dans le cadre des prochaines sessions.

Cette formation se tiendra à Ouagadougou au Burkina Faso à compter de janvier 2007.

2.1.4. Le séminaire sur les métiers de la gestion des fréquences et du service du spectre

Un second séminaire sur les métiers de la gestion des fréquences et le contrôle du spectre, au profit des organismes chargés de la gestion du spectre dans les pays d'expression française, en particulier africains, sera organisé par l'ANRT du Maroc et l'ANFr de la France.

L'objectif est de favoriser la coopération institutionnelle internationale sur la gestion du spectre au sein de la communauté des régulateurs francophones.

2.2. Les activités permanentes

2.2.1. L'animation du site web <http://www.fratel.org>

Fratel.org est un site Internet créé par le Secrétariat exécutif, assuré par l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes (ARCEP France), pour le réseau francophone de la régulation des télécommunications (FRATEL).

Il contient la documentation produite par le Réseau concernant la régulation des télécommunications dans les pays francophones. Il rassemble aussi l'information sur les activités des membres du réseau, quand celles-ci intéressent le Réseau.

Les régulateurs sont encouragés à communiquer toutes informations selon un format qui leur sera proposé par le Secrétariat exécutif, en mettant l'accent notamment sur les décisions prises à l'occasion des règlements de litiges, et sur les résultats des études qu'ils auraient menées dans le cadre de leur activité sur la régulation dans leur pays.

2.2.2. Promotion et valorisation des initiatives des membres de FRATEL

Les membres de FRATEL sont encouragés à proposer des activités visant à établir et à renforcer la collaboration et les échanges entre les membres sur des thèmes qui intéressent le Réseau. Conformément aux articles 2 et 3 de la Charte, FRATEL veillera à promouvoir et à valoriser ces initiatives, notamment au travers de son site Internet <http://www.fratel.org>.

2.3. Les activités ad hoc

2.3.1. La participation de FRATEL aux échanges d'information et d'expérience entre les associations de régulateurs

Depuis 2003, FRATEL participe à la réunion annuelle des associations de régulateurs organisée en marge du Colloque mondial des régulateurs, pour promouvoir ses actions auprès de l'UIT et du Sommet mondial sur la Société de l'Information (SMSI), partager et s'enquérir des travaux des autres associations de régulateurs.

En février 2007, FRATEL participera au Colloque mondial des Régulateurs organisé par l'UIT à Dubaï aux Émirats arabes unis.

2.3.2. Le travail de réflexion du Comité de coordination sur l'évolution de FRATEL

FRATEL est un réseau informel dont seule la charte adoptée à Bamako formalise les échanges et le fonctionnement. Compte tenu du niveau de participation actuelle et de la qualité des échanges, l'objectif initial est entièrement satisfait.

Après 3 ans d'existence, il s'avère toutefois opportun de s'interroger sur les attentes des membres du réseau et de confirmer ou de compléter l'objectif de départ. A cette fin, il est créé un groupe de réflexion placé sous la responsabilité du Comité de Coordination.

Le mandat du groupe de réflexion, consiste à définir les pistes d'évolution de FRATEL à la lumière des attentes et des besoins des membres.

Le Comité de coordination présentera un rapport aux membres de FRATEL à l'occasion de la réunion annuelle de 2007.

Annexe : Récapitulatif des actions à mettre en œuvre

Les actions adoptées à mettre en œuvre, présentées ci-dessus, sont récapitulées chronologiquement à l'aide du tableau suivant :

	Calendrier	Lieu	Thème
Participation à la réunion annuelle des associations de régulateurs	Colloque mondial des régulateurs (5-7 février 2007)	Dubaï, Émirats arabes unis	Défini par l'UIT
Séminaire d'échange d'information et d'expérience	1 ^{er} semestre (2 jours)	Cameroun (à confirmer)	La régulation des réseaux NGN : nouveaux services, qualité et protection des consommateurs
Formation qualifiante BADGE	A partir de janvier 2007	Ouagadougou, Burkina Faso	Formation sur les aspects économiques, juridiques et techniques de la Régulation
Réunion annuelle Rapport du Comité de coordination sur l'évolution de FRATEL	2 ^{ème} semestre (2 jours)	Suisse	Qualité de service et protection des consommateurs : Quel est le rôle des régulateurs?
Séminaire sur la gestion du spectre	2 ^é semestre	Maroc	Les métiers de la gestion des fréquences et du service du spectre
